

Indiquez ci-après, pour chaque année suivant le baccalauréat, l'établissement fréquenté, les études suivies, les examens ou concours présentés, les résultats obtenus. Il est de l'intérêt du postulant d'être aussi précis et complet que possible.

Joindre obligatoirement la copie du relevé de notes du premier semestre 2019-20

Années	Etablissements	Diplômes/Formations	Moyenne/20

**Avez-vous déposé votre candidature dans d'autres universités ?
Si oui, lesquelles et dans quelles formations**

**Avez-vous déposé d'autres candidatures dans le Master 2 de l'Institut d'Urbanisme et
d'Aménagement Régional ? OUI (deux dossiers maximum) NON**

**Si OUI, dans quel parcours ? (« Politiques et projet d'habitat et de renouvellement urbain »,
« Planification et projets d'urbanisme durable »)**

Classez alors par ordre de préférence vos deux candidatures :

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

Renseignements certifiés exacts

Signature

Le 2020

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE sous un format LISIBLE (Word, PDF...)
PAS DE PHOTOS PRISES AVEC UN PORTABLE

- Curriculum vitae détaillé avec photo d'identité et adresse mail
- Lettre de motivation devant argumenter vos deux choix de parcours. Cette unique lettre sera jointe aux deux dossiers de candidature (1 dossier complet par choix).
Votre lettre de motivation doit permettre à la commission pédagogique d'évaluer en quoi le contenu et les objectifs du parcours mis en choix 1 sont en adéquation avec votre projet professionnel et en quoi les objectifs et le contenu des cours spécifiques du parcours mis en choix 2 sont en cohérence avec ce même projet.
Elle explicitera les connaissances mobilisées en licence et master 1, vos savoir-faire, votre ou vos expériences professionnelles de stage et ses acquis, les points forts et points faibles que vous vous reconnaissez, le ou les types de structures dans lesquelles vous souhaiteriez vous diriger à la sortie du master.
- Portfolio de 30 pages maximum (avec croquis, cartes, dessins, photos ...)
- Titre et résumé (en 10 lignes maximum, pas de CD) de votre mémoire de maîtrise ou master ou de tout travail personnel complémentaire pouvant enrichir votre dossier.
- Photocopies des diplômes obtenus (ou en cours d'obtention) et relevés de notes à partir du baccalauréat
Pour les diplômes rédigés en langue étrangère, fournir une traduction en français effectuée par un traducteur agréé ou reconnu par un service diplomatique ou consulaire.
- Pour les étudiants étrangers hors Europe faisant partie de la liste : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République du Congo Démocratique, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam, les candidats qui souhaitent s'inscrire, **doivent impérativement suivre la procédure indiquée sur le site [http : www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org). et ne peuvent uniquement postuler que pour la 1ère année du Master « Urbanisme et Aménagement ».**
Sans le suivi de cette procédure, aucun dossier ne sera traité. Il ne faut pas nous envoyer de documents papier.
- Pour les autres étudiants étrangers dont le pays où la langue officielle n'est pas le Français, la copie de l'attestation et du relevé des notes obtenues au Test de Connaissance du Français (niveau C1 requis).

ORGANISATION DU RECRUTEMENT :

Pour le Master mention « Urbanisme et Aménagement » : admissibilité sur dossier.

Les candidats admissibles recevront une convocation par mail pour un entretien d'orientation avec Jury qui aura lieu le **28 Aout** via Skype.

Rentrée universitaire le 7 septembre 2020 sous réserve des autorisations du gouvernement

Les dossiers (pièces constitutives incluses) doivent obligatoirement être adressés

au plus tard le 24 Aout 2020

par courrier électronique aux responsables de la formation

jean-noel.consales@univ-amu.fr

benoit.romeyer@univ-amu.fr

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas examiné